



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, le lundi 7 juin 2021, à 19 h 30, par audioconférence, et qu'au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure 2021-142

Désignation : Lot 5 278 147, cadastre du Québec
131, 14^e Avenue

Nature et effets :

La demande porte sur l'acceptation d'une marge latérale (nord-ouest) de 6,91 mètres, alors que le règlement de zonage exige 7,6 mètres pour le bâtiment principal existant.

Le conseil prendra en considération l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

COVID-19

Compte tenu de la situation actuelle, considérant que les personnes intéressées ne peuvent être présentes lors du conseil municipal, elles devront faire parvenir, par écrit, un document décrivant leurs arguments à l'Hôtel de Ville (850, rue Principale), **au plus tard, le 3 juin 2021.**

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 20^e JOUR DU MOIS MAI 2021.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 20^e jour du mois mai 2021, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois mai 2021.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier